



MAIRIE DE SAINTE MARIE DE GOSSE  
40390

Communauté de communes MACS  
Service Urbanisme  
Allée des Camélias  
40230 – SAINT VINCENT DE TYROSSE

A Sainte Marie de Gosse, le 23 décembre 2024,

Objet : Modification n° 4 du PLUi

Avis favorable rectification erreur matérielle relative à une zone humide

P.J. : Etude de détermination et délimitation de zones humides

Madame, Monsieur,

Je vous informe que j'émet un avis favorable sur le projet de modification n°4 du PLUi, sous réserve de prendre en compte la rectification d'une erreur sur la délimitation d'une zone humide. Une nouvelle étude réalisée par le cabinet GOLPE ENVIRONNEMENT ET MILIEUX AQUATIQUES démontre une erreur matérielle de la délimitation de la zone humide impactant la parcelle section D n°173.

Espérant un retour favorable à cette demande, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de nos cordiales salutations.

Le Maire adjoint délégué,

Stéphane SIMON



Le Maire,

Francis BETBEDER